

SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2015

(Convocation du 19/01/2015)

L'an deux mil quinze, le mercredi vingt huit janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, GABRIELLE Jean-Pierre, AGNES Jean-Noël, OUITRE Florian, MARIE Marcel, LEROUX Jacques, HAMCHIN Thierry, FREMOND Hervé, BRIENS Dominique, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. DUREL Sébastien et FERREY Jean-François

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Ordre du jour de la séance

- 1- *Présentation de l'aménagement paysagé des futurs bâtiments publics*
- 2- *Point sur les travaux de construction de la mairie, de la salle de convivialité et de l'atelier municipal*
- 3- *Devis entreprise DUVAL pour les travaux d'écoulement des eaux du ruisseau*
- 4- *Réflexion sur les équipements de la salle de convivialité*
- 5- *Demande de subvention « DETR » pour les aménagements extérieurs des futurs bâtiments publics*
- 6- *Point sur la révision de la carte communale*
- 7- *Régularisation acte de vente terrain zone artisanale*
- 8- *Tableau « ASSOMPTION » église de GRATOT*
- 9- *Proposition du SDEM pour l'adhésion de 2 collectivités supplémentaires*
- 10- *Informations diverses.*

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé activement aux différentes cérémonies.

AMENAGEMENT PAYSAGE – CONSTRUCTION MAIRIE-SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le projet établi par Madame Maud SEIGNEUR d'ACTUEL PAYSAGE pour la réalisation du parking de l'école et de la salle de convivialité avec la voirie et les différents aménagements dont l'estimation est de 221 308.52€ H.T.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise DUVAL pour la réalisation du pont qui permettra le passage de la route pour accéder par le haut à la mairie et au futur lotissement ainsi que pour le busage nécessaire à l'écoulement du ruisseau dont le montant T.T.C. est de 32 046.50€. Avant de donner un avis favorable à ce devis, Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre l'accord des services de la Police de l'Eau

Il reste à chiffrer la passerelle et les clôtures.

Le conseil municipal émet le souhait de déposer du caillou sur le parking du fond de la parcelle et d'y déposer les containers enterrés.

Le conseil municipal décide de reporter les travaux d'aménagement du parking de la mairie et la création de la voie nouvelle.

AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE
- DEMANDE DE SUBVENTION- délibération 2015-001-001

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération « aménagement du parking de l'école et de la salle de convivialité ». Le coût total de ces travaux s'élève à 221 308.52€ H.T. décomposé comme suit :

- Honoraires architecte : 9 790€
- Passerelle : 26 705.42€
- Aménagement parking : 184 813.10€

Le conseil municipal décide de financer cette opération comme suit :

- D.E.T.R. : 45 000.00€
- Autofinancement : 51 308.52€
- Emprunt : 125 000.00€

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2015.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Il autorise le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la Sous-Préfecture.

POINT SUR LES TRAVAUX – CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise d'étanchéité CORBET n'a toujours pas résolu les problèmes de fuites.

Le conseil municipal émet le souhait de la pose d'un sous-bassement d'1m dans un matériau approprié autour de la salle de convivialité afin de protéger son contour.

Le conseil municipal fait le choix du carrelage pour la cuisine.

CONSTRUCTION MAIRIE ET SALLE DE CONVIVIALITE – TEST DE PERMEABILITE A L'AIR – délibération 2015-001-002

Monsieur le Maire présente les différents devis des bureaux d'études concernant le test de perméabilité à l'air pour la mairie et pour la salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

D'attribuer la mission du test de perméabilité à l'air pour la mairie et la salle de convivialité au Cabinet SARL AIR INFILTRO de GRANVILLE pour un montant de 780€ T.T.C. pour la mairie et ce même montant pour la salle de convivialité soit un montant total de 1 560€.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

REFLEXION SUR LES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur AGNES rapporte au conseil municipal le résultat des entretiens et devis de divers établissements. D'autres rendez-vous sont pris avec différents cuisinistes.

Il précise que le choix des équipements devient nécessaire car les entreprises ont besoin du plan avec les différentes réservations (eau, électricité..) pour poursuivre les travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEM peut subventionner les travaux avec la condition de faire un contrat de maintenance.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier. Une étude « cas par cas » doit être faite. Actuellement les services de la DDTM étudient le projet afin de savoir si une enquête environnementale est nécessaire.

REGULARISATION ACQUISITION TERRAIN ZONE ARTISANALE CONSORTS COQUIERE-délibération 2015-001-003

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de son entretien avec les Consorts COQUIERE afin de concrétiser l'achat du terrain nécessaire à la création de la zone artisanale de la Belle Croix pour la voirie, les réseaux et la réserve à incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'acquisition des terrains suivants :

-ZI N° 243 d'une contenance de 00ha 00a 61ca

-ZI N° 342 d'une contenance de 00ha 10a 34ca

-ZI n° 345 d'une contenance de 00ha 18a 34ca

-ZI n° 347 d'une contenance de 00ha 16a 34ca

Surface totale de : 00ha 45a 63ca

Ces terrains sont situés au lieu-dit Chanteloup et appartiennent aux Consorts COQUIERE.

Le conseil municipal décide l'achat au prix d'1 € (d'un euro) le mètre carré, soit pour une surface de 4 563m² au prix principal de 4 563€ (quatre mille cinq cent soixante trois euros).

L'acte de vente sera rédigé en l'étude de Maître ROQUIER, Notaire à COUTANCES.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

TABLEAU « ASSOMPTION » EGLISE DE GRATOT-délibération 2015-001-004

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame GALBRUN, Conservatrice des antiquités et objets d'art dans lequel elle demande l'autorisation d'emprunter le tableau sur lequel figure une Assomption pour une exposition à l'Abbaye de HAMBYE du 8 juin au 13 novembre 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de Madame GALBRUN en l'autorisant à emprunter l'œuvre citée ci-dessus.

DEMANDES D'ADHESION AU SDEM DE LA COMMUNE D'AGON-COUTAINVILLE ET DU SIE DE BRICQUEBEC- délibération 2015-001-005

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune d'AGON-COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014) et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE de BRICQUEBEC (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

L'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

AMENAGEMENT SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur GAUDIN a subi un incendie sur une partie de ses bâtiments. Il précise que ce dommage ne complique pas le projet communal. Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que la demande de subvention auprès du Conseil Général a été adressée.

ERDF – CORRESPONDANT CRISE- délibération 2015-001-006

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'ERDF concernant la mise en place d'un dispositif de C.R.I.S.E. (Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique). Pour cela il faut désigner un correspondant titulaire et un correspondant suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur AGNES Jean-Noël, correspondant titulaire
- Monsieur BELLAIL Rémi, correspondant suppléant.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire donne quelques informations sur le regroupement des communes, une étude est à envisager afin de pallier la baisse des dotations.

PROBLEME DE CONSOMMATIONS ELECTRIQUES EXCESSIVES A L'ECOLE

Madame HAREL informe le conseil municipal qu'elle rappelle régulièrement Monsieur JARNIER, électricien, pour qu'il fasse le nécessaire et lui adresse les documents obligatoires pour une éventuelle expertise. Le contrôle SOCOTEC a été enfin réalisé.